

18e Congrès AIEST, 3 - 9 septembre 1967, Portugal (Lisbonne
et Estoril)

RESOLUTIONS DU CONGRES
=====

Sous la présidence du Professeur Dr Walter Hunziker (Suisse), l'AIEST s'est réunie en 18e Congrès au Portugal (Lisbonne et Estoril), du 3 au 9 septembre 1967, pour débattre du sujet des "Possibilités et limites de l'action économique et financière des Pouvoirs publics en matière de tourisme".

Les travaux qui avaient été préparés par un rapport de base de M. Gérard A. Colley (Suisse), ont été conduits dans le cadre de deux groupes spécialisés, l'un présidé par M. C. Kaspar (Suisse), et l'autre par M. J. Vila Fradera (Espagne). Ils ont été rapportés au cours de la réunion de synthèse respectivement par MM. Pierre Lainé (France) et A.J. Guignand (France), sous la présidence de M. V. Planque (France).

A l'issue de six séances de travail les Résolutions suivantes ont été adoptées:

Le Congrès

considérant

- que ce qui caractérise essentiellement le développement du tourisme c'est sa constitution progressive en marché organisé, de plus en plus important pour les économies nationales, et les échanges internationaux et soumis de ce fait aux impératifs qui conditionnent habituellement la régulation interne et la croissance des marchés en général;
- que le caractère de plus en plus massif et complexe du phénomène touristique, ainsi que les incidences financières, économiques, sociales et culturelles de celui-ci postulent l'intervention croissante de la Puissance publique;
- qu'il convient d'entendre par "Pouvoirs publics" l'ensemble des autorités titulaires du pouvoir d'imposer des règles et de diriger le comportement des ressortissants aux différents échelons de l'organisation de l'Etat, centralisé ou non, et des collectivités publiques ayant pouvoir de décision;
- qu'en matière touristique, les Pouvoirs publics, loin de limiter leur action économique et financière à des mesures administratives ou réglementaires, l'expriment de plus en plus souvent par des interventions tendant, selon le cas, à contrôler, favoriser, financer, planifier le marché touristique et allant ainsi de décisions circonstanciées à une véritable politique spécifique dont le plan est la forme la plus achevée;
- que la politique touristique dépend conjointement et au premier chef
 - du contexte politico-économique dans lequel elle se situe,
 - du niveau général de développement économique,
 - de la position du pays concerné dans le marché mondial;
- qu'à l'intérieur d'un contexte politico-économique donné, on peut distinguer des actions globales sur le marché, tant en ce qui concerne l'offre que la demande et des impulsions territorialement différenciées;
- que le schéma théorique d'intervention des Pouvoirs publics comme l'évolution possible et souhaitable de cette intervention se projettent différemment selon le degré de croissance du marché touristique;

- que l'action économique et financière optimale des Pouvoirs publics d'un pays donné en matière de tourisme se définit en fonction d'un champ de possibilités dont il est important de marquer les limites;

se félicite

- que sur un sujet aussi délicat - mais que l'évolution des rapports entre secteur public et secteur privé met au premier plan de l'actualité - une large confrontation ait pu s'instaurer entre experts venant de pays d'économies différentes et exprimant leur point de vue d'une façon indépendante;

souligne

- l'impérieuse nécessité dans des discussions de ce genre de prendre la précaution de bien définir les mots et les expressions utilisés et qui peuvent recouvrir des contenus différents en raison de la variété même des pays d'origine des participants;

estime

- qu'il est souhaitable d'étudier de telles questions d'une manière scientifique - à condition que les experts veillent à marquer leur analyse de l'objectivité de règle - et dans ce sens d'encourager la recherche fondamentale aussi bien que les études opérationnelles, afin d'améliorer sans cesse les instruments susceptibles d'éclairer l'action des Pouvoirs publics;

note

- que si le degré d'intervention est très variable d'un pays à l'autre en matière de tourisme, il n'en est guère de nos jours qui l'ait totalement laissé à l'initiative privée;

observe

- également que les Pouvoirs publics ont pu avoir tendance à déborder leur vocation traditionnelle pour s'orienter vers des activités habituellement considérées comme privées pour les couvrir directement ou indirectement;

enregistre

- que cette tendance interventionniste croissante a soulevé parfois de délicats problèmes dans la mesure où elle a été considérée plutôt comme une concurrence déguisée qu'une aide souhaitable;

doit constater aussi

- que si par définition l'action des Pouvoirs publics est d'assurer la croissance équilibrée de l'économie et de l'harmoniser en conséquence, elle est déterminée également par l'impératif de satisfaire le touriste, dont les réactions retiennent de façon déterminante sur les données du marché qu'il constitue;

a été frappé

- par le nombre et le caractère des interventions fondées sur des exemples concrets et tendant à contraindre les différences théoriques impliquées par les économies touristiques - selon qu'elles sont libérales ou dirigées - pour témoigner au contraire d'un rapprochement significatif entre les enseignements tirés de la mise en oeuvre planificatrice ou des actions typiques de l'initiative privée;

a pris acte

- de ces observations, illustrant ainsi une orientation susceptible de remettre en cause des notions considérées comme acquises et conduisant à prôner une conception de l'action économique et financière des Pouvoirs publics fondée sur l'impulsion, la coordination et le contrôle;

pense

- qu'il faut faire une place particulière, parmi les organismes de caractère intermédiaire, à une formule de coopération dont la nature de solution de synthèse va dans le sens du rapprochement constaté entre secteur public et secteur privé: la société d'économie mixte;

estime

- que, quelque soit le régime politico-économique des pays en cause, la puissance d'intervention que donne aux Pouvoirs publics la gamme des moyens d'action dont ils disposent, ne peut que gagner en efficacité à favoriser une souplesse indispensable à l'expansion d'une activité où les facteurs irrationnels, les impondérables de tous genres, les problèmes psychologiques jouent partout un rôle déterminant;

partant du principe

- que dans les pays à économie de marché le développement ordonné du tourisme international repose sur la libre convertibilité des monnaies et sur la stabilité des changes, souhaite la généralisation des mesures tendant à cet effet;

estime

- que les limites de l'action économique et financière des Pouvoirs publics en matière de tourisme peuvent tenir bien entendu aux possibilités mêmes de cette action qui ne sont pas infinies, mais aussi s'avérer opportunes en fonction des réactions du secteur privé envers les contraintes qui pourraient y être imposées.

Le Congrès

très sensible aux attentions dont il a été l'objet de la part des autorités portugaises, remercie vivement les organisateurs de l'accueil qui lui a été réservé et qui a permis à ses travaux de se dérouler dans d'excellentes conditions.